

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, 10 » — 13 »
Trois mois, 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Daily News* consacre un article important aux difficultés qui s'opposent encore à la réunion des îles Ioniennes à la Grèce, et qui peuvent, selon ce journal, exposer les Hellènes à être abandonnés de leur nouveau roi, qui n'accepte le trône qu'à la condition expresse de l'annexion de ces îles.

Les Ioniens veulent, et c'est pour eux une question *sine qua non* de leur annexion, que les fortifications de Corfou soient remises à la Grèce dans leur état actuel; d'un autre côté, le gouvernement anglais a précédemment posé comme condition de l'abandon de son protectorat, qu'il détruirait les travaux de défenses qu'il a fait exécuter dans cette place.

En présence de ce débat, le lord haut commissaire a prorogé le Parlement ionien à six mois. Cette mesure ne tranche pas la question; son premier résultat est d'en retarder la solution.

Mais le *Daily News* croit que quelques-unes des grandes puissances ont opposé à cette annexion des raisons sérieuses, et il pense que ce délai de six mois sera utilement employé à les examiner. L'Autriche, par exemple, aurait déclaré qu'elle n'accepterait l'annexion que si les fortifications de Corfou étaient préalablement démolies; la Turquie aurait aussi posé des conditions difficiles à remplir.

Un autre empêchement sérieux, qui pourrait faire renoncer le roi Georges au trône de Grèce, serait le refus des Ioniens d'apporter à la couronne un revenu de 10,000 livres ster-

ling; cette clause est inscrite au nombre des conditions de son acceptation. (*La France*).

Des lettres d'Athènes, du 24, portent que l'assemblée nationale a déclaré les membres du ministère Miaulis déchus pour dix ans de leurs droits politiques. Les particuliers font de grands préparatifs pour la réception du roi. — Havas.

Une correspondance de Pétersbourg adressée au *Botschaster* attribue à la cour et à la noblesse de Russie les sentiments les plus hostiles vis-à-vis du prince Constantin. Les tendances progressistes bien connues de ce prince lui auraient fait partager l'animosité que l'on ressent contre les puissances libérales de l'Occident. On l'accuse de s'être montré trop faible en présence de l'insurrection polonaise; on va même jusqu'à lui reprocher d'avoir sympathisé avec elle.

La *Gazette de Cologne* publie une correspondance de Volhynie, dans laquelle on reproduit un singulier discours qu'aurait prononcé le prince Drucki-Sokolnieki, gouverneur de Zytomir, le 7 octobre, jour anniversaire du couronnement du czar. Ce prince, s'adressant aux paysans, leur aurait, au nom de l'empereur, fait présent des terres dont ils étaient fermiers, en leur promettant des récompenses plus grandes encore, s'ils voulaient aider le gouvernement à abaisser et à anéantir la noblesse polonaise. « Cette classe doit être dépeignée, truite, aurait-il dit, et une fois vaincue et terrassée, le paiement des impôts ne sera même plus obligatoire pour vous! » Nous ne pouvons croire à l'authenticité de ces paroles.

Nous ne pensons pas qu'un gouvernement puisse même songer à employer des moyens aussi périlleux par les passions qu'ils éveillent, quel que soit le motif qui l'inspire.

La *Presse* de Vienne, du 28 octobre, a reçu des nouvelles de Varsovie qui annoncent une recrudescence de l'arbitraire russe. Le 23, a eu lieu une véritable *razzia* de jeunes gens. Plusieurs centaines ont été saisis, fouillés, déshabillés. La même opération a été répétée dans la nuit, et 150 jeunes gens ont été enlevés et conduits à la citadelle.

L'*Ost Deutsche Post* (édition du matin) expose dans un article de fond les dangers de la situation générale, par suite des hésitations systématiques de l'Autriche qui pourrait cependant prévenir aisément toute catastrophe. La feuille viennoise conclut en disant que les véritables intérêts de l'Autriche se trouvent uniquement dans une action énergique et commune avec la France. — Havas.

L'armée russe en Pologne est composée de 160,000 hommes sur le papier, mais ces troupes ont éprouvé d'énormes diminutions d'effectif par suite des marches, des combats et des maladies, 40,000 conscrits sont en ce moment dirigés sur les régiments pour compléter les cadres. Le manque de bons sous-officiers se fait surtout sentir.

On écrit de Berlin, le 29 octobre :
Le gouvernement national polonais vient de publier une instruction pour la commission d'emprunt national résidant à Varsovie. La commission est composée de quatre conseillers, d'un délégué du département du trésor,

d'un délégué de l'organisation municipale et d'un secrétaire. Le montant de l'emprunt est fixé à 40 millions; les fortunes au-dessous de 20,000 florins de capital ou de 3,000 florins de revenu ne sont pas obligées de prendre part à l'emprunt.

Varsovie, 29 octobre. — Quatre gendarmes polonais condamnés à la peine capitale par un conseil de guerre ont été pendus ce matin à 9 heures sur une place de Varsovie. — Havas.

On mande de Varsovie, le 28 :
A partir du 10 novembre, il sera défendu de porter le deuil. Il y aura des amendes de 10 roubles pour les piétons, de 100 roubles pour les équipages et de 15 roubles pour les voitures de louages. Les fonctionnaires perdront un mois de leurs appointements. Les deuils de famille seront seuls permis.

Nous avons annoncé que le gouvernement russe avait donné l'ordre de construire 200 canonnières cuirassées dans les ports de la Baltique.

Nous apprenons que 25 de ces canonnières ont été mises à l'eau successivement, du 1^{er} au 15 octobre, à Bjornbørh et à Abo, en Finlande, et qu'elles sont parties immédiatement, remorquées par des bâtiments à vapeur, pour Cronstadt, où elles doivent recevoir leurs cuirasses et leur artillerie, fabriquées, ainsi que nous l'avons dit, à l'étranger.

Les autres navires de guerre du même genre seront tous terminés vers le 15 novembre prochain. (*La France*.)

On écrit de Berlin que la conférence de Nu-

BREVETTON.

LA REVENDICATION DE L'HONNEUR.

ROMAN HISTORIQUE

(Suite.)

Lorsque le jeune charretier lui eut exposé le but de sa visite, maître Durosay reprit avec cordialité :

— Pardieu! tu arrives comme marée en carême... J'ai justement besoin d'un bon charretier de labour, et je ne pouvais pas mieux trouver que toi; Benoit Gorju n'aurait pas été fâché de profiter des sots bruits répandus sur ton compte, mon pauvre sorcier, et de te diminuer tes gages...

— C'est la pensée qui m'est venue et je n'ai pu m'en taire.

— Tu lui as dit de cacher ses cartes, que tu voyais dans son jeu?

— Oui.

— Il n'y a pas de danger que le grippe-sou te pardonne.

— Il est vindicatif, je le sais.

— Que t'importe, après tout?

— Je ne le crains pas.

— Un honnête garçon comme toi ne craint personne. Il ne manquerait plus que cela que les Benoit se fissent craindre!

— Il y en a cependant qui tremblent devant celui d'Ag.

— C'est vrai, malheureusement; mais cela aura une fin. Le vieux pingre te donnait 300 francs, je crois.

— Oui, maître Durosay.

— Je payais mon charretier de labour 400 francs.

— C'est un bon prix.

— Tu trouves?

— Il y a peu de charretiers aussi bien payés.

— Tant mieux donc que ce prix t'agrée. Je te donnerai la même somme.

— Je n'en espérais pas moins de votre part, maître Durosay, car vous m'avez vu à l'œuvre.

— Oui, et je sais ce que tu vaux, et c'est pour ça que je ne lésine pas avec toi. Au reste, c'est là un mot que je ne connais pas, que je ne veux pas connaître: toute peine doit être justement rémunérée, voilà ma profession de foi.

— Quelques heures après, Jean Loysel traçait son premier sillon dans la ferme de M. Durosay, propriétaire-cultivateur, à Ag, et membre du conseil de l'arrondissement de Bayeux.

Lorsque le père Ferment sut que le jeune charretier était entré au service de maître Durosay, avec 400 francs de gages et les profits, qu'on pouvait hardiment porter à 50 francs par an, cela le fit réfléchir. Maître Durosay était l'honneur même; sa bienfaisance était inépuisable... Jamais il n'avait refusé un service, fût-ce au plus pauvre de la commune... C'était un charroi pour l'un, un déménagement pour l'autre, et jamais il n'avait voulu accepter le moindre dédommagement. Si donc un homme honorable, aussi justement considéré, aimé et respecté de tous, recevait Jean Loysel parmi ses domestiques, c'est qu'il méprisait les bruits que l'on faisait courir sur ce jeune homme; et s'il méprisait ces bruits, il en devrait être de même des personnes qui se faisaient l'écho de ces bruits, lesquels, après tout, pouvaient bien n'être que des commérages...

— Et puis 400 francs de fixe et 50 francs d'éventuel, font de l'argent, pensa-t-il, et il s'écria: Qu'il prenne ma fille, s'il peut encore la disputer à la mort.

On fit savoir, en toute hâte, la bonne nouvelle au pauvre charretier, qui accourut aussitôt auprès de celle qu'il aimait.

— Chère Solange, lui dit-il, en couvrant de bai-

sers sa main amaigrie, votre père me permet de venir savoir de vos nouvelles. Guérissez-vous et, peut-être, parviendrons-nous à le décider... Il n'est pas si inflexible qu'il en a l'air... et puis, je suis maintenant au service de M. Durosay et mon entrée dans la maison de ce digne homme va faire tomber tous les mauvais bruits qu'on s'était plu à répandre sur mon compte. Personne maintenant n'osera dire du mal du charretier de M. Durosay... Je gagne 400 francs par an, non compris les profits... Cela en fait de l'argent... Avec de pareils gages, un homme peut se marier, car il est bien sûr de pouvoir nourrir sa femme...

L'amour fit un miracle.

Trois semaines après, la belle Solange entra en convalescence, et deux mois ne s'étaient pas écoulés, qu'elle épousait Jean Loysel.

Une petite fille blanche et rose vint, au bout d'un an, cimenter cette union, que rien ne paraissait devoir troubler, car l'homme et la femme étaient jeunes et s'aimaient de tout leur cœur.

III. — LE MEURTRE.

Depuis trois ans, Jean Loysel était attaché au service de M. Durosay où, plus respectueusement, de

remberg n'a point eu le résultat que désirait l'Autriche. M. de Rechberg n'a pu obtenir des Etats qui s'y étaient fait représenter, que la réponse aux propositions de la Prusse fût exprimée en des notes identiques.

La même correspondance prétend que le gouvernement autrichien aurait mieux réussi dans ses démarches auprès des cabinets de Paris et de Londres, en vue d'atténuer la portée de la nouvelle note que les trois puissances adresseraient à la Russie. Cette note, bien que plus ferme que les précédentes, n'aura pas, dit le *Times*, le caractère d'un ultimatum; le correspondant de Berlin ajoute que les puissances se contenteraient de constater que la Russie n'a pas rempli plusieurs des engagements qu'elle a contractés en signant les traités de 1815. (La France).

On lit dans l'*Europe* de Francfort, du 28 octobre :

Le congrès des membres du parti de la grande Allemagne, s'est ouvert aujourd'hui à Francfort sous la présidence du baron de Lerchenfeld. Les points principaux du programme soumis au congrès, sont les suivants :

L'assemblée reconnaît dans l'acte de réforme une base convenable pour le développement de la Constitution de l'Allemagne, de son unification et de ses libertés, et elle adopte ce projet de réforme.

L'assemblée espère que tous les gouvernements et toutes les chambres des Etats allemands appelés à prendre part à l'œuvre de réforme, auront égard aux conséquences que pourrait avoir un refus ou seulement une adhésion subordonnée à des conditions impossibles.

L'assemblée demande la convocation prochaine des députés de l'Allemagne. — Havas.

Une dépêche de Berlin, du 28 octobre, mande que tous les candidats du parti progressiste à Berlin ont été élus avec une forte majorité.

Les télégrammes reçus des provinces font pressentir jusqu'ici une victoire décisive des partis libéraux réunis.

Parmi les candidats nouveaux, Jean Jacoby, le professeur Momset l'emportent jusqu'ici. M. de Vincke aurait échoué dans son dernier collège électoral.

Les conservateurs semblent devoir gagner quelques voix.

Le général Roon, ministre de la guerre, MM. Golberg, Blanckenbourg, Wantrup et Von Elsner paraissent devoir être élus. — Havas.

Un télégramme de Bruxelles, du 27 octobre, annonce que les élections pour le renouvellement par moitié des conseils municipaux viennent d'avoir lieu. La lutte a été très-vive.

A Bruxelles, la liste de l'association libérale a passé tout entière, moins un candidat.

Il y a balottage entre M. Lacroix et M. Splingart.

A Malines, la liste libérale a passé tout entière. Ce résultat est considéré comme une protestation contre le récent congrès catholique.

La liste libérale tout entière a également passé à Louvain. — Havas.

Une crise ministérielle, qui aurait pour résultat de changer l'attitude du Danemark dans la question du Holstein, est présentée comme imminente par diverses correspondances de Copenhague. Une entre autres, adressée à la *Correspondance générale* de Vienne, annonce que M. Hall, qui dirige depuis six ans la politique danoise, serait remplacé par M. Blixen-Finnecke, dont les tendances conciliantes apaiseraient facilement l'excitation du sentiment national soulevée en présence de l'exécution fédérale, et amèneraient une solution pacifique du conflit.

Le correspondant anglais du *Botschafter* assure que le cabinet de Londres fait les plus grands efforts pour prévenir entre le Danemark et l'Allemagne une guerre qui pourrait compromettre les intérêts commerciaux de l'Angleterre dans la mer du Nord. (La France).

Le *Morning-Post*, dans sa correspondance parisienne, fait le procès du comte Russell. Il déclare que la politique vacillante du noble lord dans les questions étrangères, et particulièrement dans la question polonaise, serait de nature à compromettre l'entente qui s'est établie entre l'Angleterre et la France, et que le cabinet de Paris serait en droit de ne plus se fier, à l'avenir, aux paroles du *Foreign-Office*. Il est certain que le *Morning-Post*, qui passe pour recevoir les inspirations de lord Palmerston, a pris, au sujet des affaires de Pologne, une attitude caractérisée qui contraste d'une manière frappante avec le langage de lord Russell et surtout de lord Grandville. (Idem.)

Une dépêche de Turin annonce que la grande revue des forces navales italiennes, dans le golfe de Naples, aura lieu le 10 novembre. 24 vaisseaux y prendront part. Le prince Amédée et le prince de Carignan seront de retour à Naples le 3, avec l'escadre, revenant de Lisbonne, et le roi Victor-Emmanuel quittera Turin le 7, pour aller assister à cette fête maritime, à laquelle il a convié le corps diplomatique. (Idem.)

Les récentes arrestations dans la province de Naples ont piqué au vif le gouvernement et la population aisée. L'état de siège n'est pas prononcé, mais le pays n'en est pas moins occupé militairement. Les montagnes sont littéralement cernées. A Agerola, il y a trois cents gardes nationaux, trois compagnies de ligne

et un escadron de la garde mobile; à la Scala, cent soldats; le même nombre occupe Gragnano et Lettere. On a formé des compagnies de garde nationale; on arme les réfugiés vénitiens qui reçoivent des subsides du gouvernement. La Casa Horace, qui domine la ravin où ont eu lieu les principaux méfaits des brigands, a reçu garnison; Vico de même, ainsi que la plupart des villages autour de Sorrente. Enfin, des postes sont disposés le long des routes. Tout cela pour venir à bout d'une bande réduite à une quinzaine d'hommes. Ce chiffre donne une idée du terrain et aussi de l'appui que les brigands trouvent dans les basses classes. Jusqu'à présent, la bande échappe aux poursuites, et ce jeu peut durer longtemps. (Idem.)

Une division navale, composée des frégates à vapeur *Concepcion*, *Isabelle la Católica*, de la frégate la *Ville de Madrid*, du transport à vapeur *Pinta* et de deux transports à voile, vient de quitter Cadix et de faire route pour Santo Domingo directement, où elle porte un renfort de 8,000 hommes au brigadier Buceta, qui commande les troupes espagnoles. Au 25 septembre, date des dernières nouvelles, la situation s'était sensiblement améliorée et les troupes de la reine s'étaient emparées de plusieurs points occupés par les insurgés; mais l'insurrection tenait encore dans le Cibao, dans la province d'Azua et dans trois districts de la province de Santo Domingo; les autorités espagnoles attendaient, pour opérer dans ces provinces, les renforts qui viennent de quitter Cadix. (Idem.)

On mande de Santo Domingo que le gouvernement espagnol a envoyé beaucoup de troupes de Porto-Rico et de Cuba. Il était débarqué 11,000 hommes. Les Espagnols ont perdu 1,000 hommes à Santiago. L'affaire de San Luis a été sérieuse, mais les Espagnols ont été vainqueurs.

Les derniers avis de Santo Domingo portent que l'insurrection est victorieuse à Cibao. Santiago a été brûlé. Les insurgés ont été battus dans le Midi. — Havas.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* : « Nous trouvons, dans une lettre particulière écrite de Shang-Hai le 2 septembre, des détails intéressants sur l'organisation actuelle des forces de l'insurrection.

Le chef des Taepings, qui connaît les projets de la cour de Pékin, concentre en ce moment autour de Nankin des forces considérables. A la fin du mois d'août, près de 150,000 hommes avaient été réunis par lui dans le Kiang-Nan, dans le Tche-Kiang et dans le Kiang-Sou. De plus, il avait acheté aux Américains des armes et de la poudre, et la désertion de Burgewine lui avait procuré un certain nombre d'officiers instructeurs provenant des

armées de Mac-Clellan, de Meade et de Burnside.

Ces éléments et ces ressources changeaient les conditions de la lutte et rendaient les rebelles plus redoutables.

Le gouvernement impérial, de son côté, faisait de grands préparatifs pour se mettre en mesure d'attaquer Nankin au mois de décembre prochain. Le prince Kong venait de donner le commandement en chef de l'armée active à Tsin-Ko-Fan, le meilleur de ses généraux, et ce dernier, aidé de plusieurs officiers européens attachés à son quartier-général, avait fait prendre des positions excellentes à ses troupes, qui inquiétaient vivement les rebelles.

Les forces des deux partis sont à peu près égales; mais la flotte des impériaux fera, selon toutes les probabilités, pencher la balance en leur faveur. Cette flotte, composée de bâtiments de guerre construits en Europe, est attendue en Chine vers la fin de novembre, et comme les rebelles n'ont pas de marine, cette circonstance constitue pour eux un état d'infériorité marquée. »

Nouvelles Diverses.

On mande de Toulon, le 29 octobre, 10 heures matin :

L'Impératrice est arrivée ce matin à 5 heures. A 11 heures, il y aura réception des autorités à bord de l'*Aigle*. A 2 heures lancement d'une frégate; à 7 heures débarquement et simulacre de combat de nuit. Sa Majesté prendra le convoi de 8 heures du soir pour revenir à Paris.

On assure que la cour ne se rendra à Compiègne que vers le 7 novembre prochain. L'Empereur et l'Impératrice résideront à Compiègne jusqu'au 6 décembre.

A propos de la promotion prochaine au cardinalat de Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le nombre des cardinaux nommés sur la proposition du gouvernement français est fixé à six. Par suite du décès du cardinal Morlot, un chapeau restait donc à donner.

Les cinq cardinaux actuels sont, par ordre de promotion :

Mgr de Bonald, archevêque de Lyon; Mgr Mathieu, archevêque de Besançon; Mgr Goussset, archevêque de Reims; Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux et Mgr Billiet, archevêque de Chambéry. Sur la liste générale des cardinaux de l'ordre des prêtres, Mgr de Bonald occupe le 6^e rang, Mgr Mathieu le 15^e, Mgr Goussset le 16^e, Mgr Donnet le 21^e.

Deux cardinaux romains appartiennent en outre à la France : ce sont Mgr Villecourt, ancien évêque de la Rochelle, et dom Pitra, bénédictin de l'abbaye de Solesmes.

M. le comte Sartiges est attendu, dit-on, prochainement à Paris. On ajoute que M. le

« maître » Durosay, et s'acquittait ponctuellement de son devoir. Toujours le premier levé et le dernier couché, vigilant, soigneux, empressé, il réunissait toutes les qualités qui font le bon et fidèle serviteur. Aussi son maître se plaisait-il à le citer comme le modèle des domestiques, le phénix des charretiers.

A faire l'éloge de son valet de charrue ne se bornait pas M. Durosay; il allait plus loin : il lui marquait encore l'estime qu'il faisait de sa personne et de son savoir, et le consultait souvent sur la qualité de telle terre, sur une question d'assolement ou mal d'aventure survenu tout à coup à un cheval, à une vache ou à un bœuf.

Un savant de village, dans l'acception ironique du mot, eût saisi cette occasion pour faire le docteur et étaler sa vaine science; mais Jean Loysel, qui aimait la science pour elle-même et non pour l'honneur et le profit qu'elle rapporte, répondait modestement : — Permettez-moi d'aller quérir tel livre, maître Durosay... Je pense que nous y trouverons notre affaire.

Il courait chercher un traité d'agriculture ou la *Science vétérinaire*, l'ouvrait à une certaine page, bien connue de lui, et remettait alors le livre ou-

vert à son maître, en ajoutant :

— Ne vous semble-t-il pas, maître Durosay, que la question se trouve résolue ici ?

— C'est bien cela, mon garçon... C'est justement cela... En vérité, je finirai par faire chorus avec les autres, par croire, moi aussi, que tu es sorcier, ajoutait maître Durosay en souriant avec bonhomie... Allons, pour ta science et le loyer de ton livre, tu tireras ce soir un baril de cidre à la grande tonne, et tu en boiras une pinte avec ton beau-père, en rentrant, sans oublier d'en verser un verre à Mme Loysel, ta brave et digne femme.

On devine si Jean était heureux de se voir apprécié ainsi; et notez que maître Durosay se faisait un plaisir, ou mieux, un devoir de faire honneur au jeune charretier des résultats heureux dus à ses conseils ou à ses soins, — à son savoir ou à ses qualités...

Il y avait là une source de satisfactions quotidiennes et de quoi faire oublier à Jean Loysel ses souffrances passées : ses ennemis étaient réduits au silence et justice avait été rendue à ses mérites.

Le jeune charretier ne savait comment témoigner sa reconnaissance à M. Durosay pour sa conduite à son égard, conduite qui n'honorait pas moins le maître que le domestique; mais le brave cœur était plus

embarrassé encore pour remercier Dieu, de l'enfant qu'il lui avait donnée et dans laquelle, lui aussi, il avait mis toute sa dilection, toute sa joie, tout son bonheur... Quel plaisir pour ce jeune père de serrer sur son cœur sa petite Jeanne, de baiser les mains de sa petite Jeanne, de dire : « Ma fille » à sa petite Jeanne... Le cher bébé marchait, riait, parlait comme une personne... de deux ans.

A cette époque, c'est-à-dire au moment où commence cette histoire, dont on vient seulement de lire l'introduction, Jean Loysel était âgé de 25 ans.

On était en 1821, le 5 janvier, veille de la fête de l'Epiphanie ou des Rois.

La fête des Rois ou plus simplement les Rois, est la grande fête de famille en France; c'est le *Christ-mas* (messe du Christ-Noël) de l'Angleterre.

En Normandie, cette fête a lieu, savoir : au village, la veille de la fête; chez la petite bourgeoisie le jour de la fête; chez la haute bourgeoisie et l'aristocratie, le dimanche qui suit la fête.

Ne parlez pas à un paysan normand de faire les Rois le 6 janvier ou le dimanche d'après; cela ne lui semblerait pas bon. Il a l'habitude de tirer le gâteau le 5, et vous ne le feriez pas démordre de ses habitudes pour un empire.

Le 5 janvier 1821 était donc pour Agy un jour de fête et quelle fête? la fête des Rois!

On avait fait une fournée de gâteaux chez maître Durosay, et chaque domestique avait eu le sien, plus un gigot ou une élanche de mouton, avec la permission de quitter la ferme à dix heures du matin et de n'y rentrer le lendemain qu'à pareille heure, et voire même « dans la journée. »

A dix heures, le batteur en grange, le page (garçon de ferme), la fille de basse-cour et le berger, munis chacun de son gâteau et de son gigot, ou épaule de mouton, étaient partis pour aller faire les Rois dans leurs familles.

La servante et le charretier étaient seuls restés à la ferme; mais ils s'attendaient bien l'un et l'autre de souper en famille.

La servante, avec l'agrément de M. Durosay, devait se faire remplacer, ce soir-là, par une femme du village, qui venait faire les lessives à la ferme et avait l'habitude du service, ayant été autrefois « en maison. »

Au reste, la suppléance était facile, car elle se réduisait à faire à manger à M. Durosay, qui, cette année-là, était invité à faire les Rois, le 6 janvier, chez un de ses parents, domicilié à Bayeux.

prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, qui a dû présenter mercredi à Sa Sainteté ses lettres de rappel, sera de retour en France dans les premiers jours du mois prochain. M. de la Tour d'Auvergne se rendra ensuite à Londres, pour y prendre la direction de l'ambassade de France.

— Le nouveau sang et bon muscle produits par la Revalscièrre Du Barry, de Londres, sont dus à l'énergie rendue par ce délicieux aliment aux systèmes fatigués, malades ou épuisés. Un jeune homme, quittant l'Université, à l'âge de 24 ans, avait le système nerveux et musculaire tellement ruiné par l'étude et par des excès que, quoiqu'ayant six pieds de haut, il ne pesait plus que 31 kilogrammes, étant tout décharné; et deux ans de traitement médical l'avaient réduit à ne plus pouvoir dormir, ni digérer, tremblant de tous ses membres, et faible à ne plus se tenir debout, quand, au désespoir de la possibilité de le guérir, un de ses médecins eut l'heureuse idée de lui recommander la Revalscièrre Du Barry. En 60 jours de cette excellente nourriture, et sans toucher ni viande, ni autre chose, il gagna 12 kilogrammes de bon muscle, et une force physique et nerveuse qui ne laissait plus la moindre trace de ses souffrances.

En effet, plus de 60,000 guérisons par cet excellent aliment prouvent que les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés dans les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Revalscièrre Du Barry, de Londres, qui rend la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac; insomnies, toux, surdité oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhe, hystérie, névralgie, vice du sang, hydropisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 5 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (414)

Chronique Locale.

D'après une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique à MM. les recteurs, en

M. Durosay avait lui-même quitté la ferme le matin, pour aller au marché, et ne devait rentrer que pour souper, c'est-à-dire sur les sept heures.

Après déjeuner, la servante, jeune fille de 18 ans, nommée Rosaline Lesage, monta à sa chambre, dans l'intention de s'habiller pour aller dans sa famille. Mais, au moment de se coiffer, elle « n'avait pas un bonnet à se mettre sur la tête... » La pauvre fille n'en possédait que deux et l'un était au blanchissage à une lieue de là, et l'autre était démonté, circonstance qui était sortie de la mémoire de la jeune villageoise. Elle faisait de ses mains ce qu'elle voulait. La pensée lui vint de monter elle-même son bonnet. On peut être très-habile de ses doigts et ne pas réussir du premier coup, dans un travail de ce genre... La pauvre fille ne réussit pas. Elle recommença son travail, nouvel échec; enfin, elle s'y prit une troisième fois, et ne fut pas plus heureuse que les deux premières. Alors elle jeta linon, tulle et dentelle au fond de son armoire et se dit qu'elle n'irait pas faire les Rois, qu'elle ne pouvait pas y aller « avec un mouchoir à sa tête, comme une mendicante, » et elle se prit à pleurer de dépit. Son parti était pris, sa résolution inébranlable.

Aussi bien, il commençait à se faire tard, et la nuit arrive vite au mois de janvier.

(La suite au prochain numéro.)

date du 22 octobre courant, l'ouverture de la prochaine session du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences aura lieu le mardi 3 novembre prochain, dans toute la France. Chaque jour les épreuves écrites devront commencer, pour le baccalauréat ès-lettres et pour le baccalauréat ès-sciences, dans l'ordre et aux heures précises qui suivent: la version latine, à huit heures du matin; le discours latin et la composition scientifique, à midi.

Une classe pour les adultes de quinze ans et au-dessus sera ouverte, à l'École des Frères, à partir du 3 novembre, tous les soirs, de 7 à 9 heures.

Comme les années précédentes, des cours élémentaires, de français, d'arithmétique, de tenue des livres et de dessin y seront suivis.

COLLÈGE DE SAUMUR.

ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE.

L'enseignement, déjà si solide et si étendu du Collège de Saumur, va se compléter par l'organisation, sur un plan nouveau, de la classe primaire élémentaire. Ce cours s'ouvrira le 3 du mois prochain. Il donnera une satisfaction légitime aux besoins de la ville et répondra en même temps aux vœux d'un grand nombre de familles, qui ne savent aujourd'hui où placer les jeunes enfants.

Un instituteur breveté, choisi par M. l'Inspecteur de l'Académie, et offrant toutes les garanties désirables, est chargé de la direction de cette classe sous la surveillance de l'Administration du Collège.

Une dame intelligente et dévouée, qui a déjà fait avec succès l'éducation de plusieurs jeunes enfants, est attachée à cette petite école. Elle veillera constamment à la tenue des élèves et leur donnera, à tous les instants du jour, tous les soins personnels que nécessite leur jeune âge. Ils seront admis dans cette classe de quatre à cinq ans et ils y resteront jusqu'au moment où ils pourront entrer soit en huitième soit dans les cours professionnels.

L'enseignement comprend: la lecture, l'écriture, le catéchisme, la grammaire française, l'orthographe, le calcul, l'histoire sainte, la géographie et la récitation de morceaux français.

Les élèves de cette petite classe entreront à 8 heures et demie et sortiront à 4 heures. Ils déjeuneront à 11 heures et goûteront à 2 heures, dans un réfectoire particulier.

Une cour leur sera exclusivement réservée pendant les récréations. Un hangar assez vaste et une salle chauffée pendant l'hiver, les préserveront de l'humidité et du froid.

La rétribution est de 4 francs par mois.

Les conditions d'admission pour les élèves pensionnaires, demi-pensionnaires ou externes surveillés, qui restent jusqu'à 7 heures du soir, sont indiquées, dans le prospectus général.

Saumur, le 20 octobre 1863.

LE PRINCIPAL,
DELPECH.

Vu:
Pour le Recteur, par délégation,
L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,
L. DE LENS.

NOTICE HISTORIQUE.

INGELGER, PREMIER COMTE D'ANJOU
ET LA RELIQUE PRÉCIEUSE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN D'ANGERS, APPARTENANT ACTUELLEMENT
À L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE DE SAUMUR.

(Suite et fin.)

Ingelger, la même année de son expédition à Auxerre, en 887, à son retour, étant allé voir son ami Eudes à Sèronne (aujourd'hui Châteauneuf), tomba malade, et y mourut en 888. Son corps fut transporté à Tours, accompagné de tous les barons et les nobles de l'Anjou, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Tours, ainsi qu'il l'avait commandé. C'est à ce généreux comte du nom d'Ingelger, qui est tenu pour le chef de la première maison d'Anjou, que les historiens reportent l'origine des comtes héréditaires de cette pro-

vince. Ses vertus firent trouver son règne trop court et rendirent longtemps sa mémoire chère aux Angevins.

C'est à ce même Ingelger, qu'aussi les habitants de notre ville doivent la relique du grand saint Martin, venue de l'église bâtie à Angers, par la reine Hermengarde de 818 à 819, et qui, déposée dans l'église cathédrale du diocèse, en 1791, puis en étant sortie en 1793, a passé enfin dans celle de Saint-Pierre de Saumur en 1829, à titre de don.

Simple et de peu d'apparence, cette relique est encore plus précieuse que l'on ne s'y attendait. On nous a appris combien peu ont été épargnées, pendant les révolutions diverses, les cendres de l'apôtre de la France, jadis si vénérées des rois et des peuples. S'il en reste donc, quelque part, d'échappées au vandalisme, ce sera, aujourd'hui, un double trésor, pour le lieu surtout, et pour la foi chrétienne généralement. Mais, si les ossements desséchés des saints, et épars çà et là, nous retracent encore leurs vertus et ce souffle divin qui les a animés, combien cette relique est-elle capable de provoquer l'intérêt sous les rapports hagiographiques et historiques, combien même nous doit-elle être chère à tous égards. Par sa possession et sa présence, nous sentons de suite le milieu dans lequel elle nous place: circonscrits, d'un côté, par ce que l'Église a d'auguste et de véritablement grand à nous offrir, un saint Martin, c'est-à-dire le cortège des vertus et des miracles de ce thaumaturge, de cet apôtre de la France; entourés, d'autre côté, par ce que l'histoire et les siècles ont de plus illustre à rappeler à notre souvenir et à évoquer ici: un Ingelger, souche commune des comtes ou consuls héréditaires d'Anjou: des Foulques-le-Roux, qui réunît dans ses mains, sous le roi Eudes, les deux comtés de Deca-Maine et d'Outre-Maine; des Foulques II, dit le-Bon, qui dit un jour au monarque d'apprendre qu'un roi non-lettré est un âne couronné; des Geoffroi-Grisegonelle, qui vainquit, en champ clos, le géant normand Haustuin, qui défiait nos bataillons, et en déposa la tête aux pieds du roi Lothaire; des Foulques V, roi de Jérusalem; de toute la maison de Plantagenet; des Henri II, le bienfaiteur de notre pays; des Richard, cœur-de-lion, roi d'Angleterre, si renommé.

Quel respect donc et quelle vénération nous commande à la fois, à tous, en conséquence, cette sainte et antique relique, l'une, assurément, des plus précieuses, maintenant, en ce genre, d'autant que, comme on l'a éloquentement publié dernièrement, ce grand saint n'a point été indifférent à notre pays. Rien même que par son côté historique, ne doit-elle pas être rangée parmi les reliques insignes du diocèse d'Angers. J. B.

PROCÈS-VERBAL concernant la relique de saint Martin, évêque de Tours, déposée dans l'église de Saint-Pierre de Saumur.

« M. Jean-René Forest, curé de Saint-Pierre de Saumur, à Monseigneur Charles Montault, évêque d'Angers.

» Monseigneur,

» En l'année mil sept cent quatre-vingt-onze, M. Joseph-Pierre Blondeau, prêtre de votre diocèse, fit solennellement la translation des saintes reliques qui étaient dans le trésor de l'insigne église collégiale royale de Saint-Martin de la ville d'Angers. Elles furent par lui déposées dans l'église cathédrale de Saint-Maurice, où elles continuèrent d'être exposées à la vénération publique; elles y restèrent jusqu'au moment où, les maux croissant, la précieuse relique de saint Martin, évêque de Tours, allait, comme beaucoup d'autres reliques, être profanée par ceux qui étaient chargés, par le gouvernement d'alors, de s'emparer de l'or et de l'argenterie des reliquaires. Le susdit M. Joseph-Pierre Blondeau, présent à cet enlèvement de l'argenterie de l'église de Saint-Maurice, sans pouvoir s'y opposer, demanda et obtint de ces Messieurs la relique de saint Martin, renfermée comme elle l'était,

lorsqu'il en fit la translation publique, et dans le même petit coffret de vermeil que j'ai l'honneur de vous présenter, Monseigneur, long d'environ trois pouces, large d'environ un pouce et demi et haut d'environ un pouce. Le couvercle est encore orné de cinq rubis ou pierres précieuses, une sur chaque angle de la boîte ou coffret, et la cinquième au milieu de sa longueur dans la partie correspondant au scellement du coffret. Vis-à-vis, six autres ornements, formés chacun de trois pierres précieuses, de forme ronde, étaient placées entre les cinq rubis, deux sur chaque côté, et sur chaque bout. Mais des dix-huit pierres de forme ronde ainsi placées jadis, il n'en reste que sept, et dans l'exhaussement qu'il a au milieu est pratiquée une ouverture longue d'environ deux pouces sur un demi-pouce de largeur par où l'on voit sous un cristal la sainte relique. Elle est aussi de la même longueur et placée sur un morceau de drap d'or, terni, et dont le dessin marque aussi l'antiquité.

» M. Blondeau m'avait offert ce précieux ossement du grand saint Martin, et je l'avais accepté avec bien de la reconnaissance: il m'avait même offert d'attester par serment, si on l'exigeait, la certitude de ce narré qu'il avait également fait à M. René Hobbé, prêtre habitué de la paroisse de Saint-Pierre de Saumur, soussigné. Mais étant mort sans m'avoir remis cette relique, M. Hobbé s'en saisit à l'instant de sa mort, et me l'apporta: Voilà ce que lui et moi attesterons par serment, si on le croit nécessaire.

» Depuis la tradition que m'a faite M. Hobbé de cette sainte relique dans l'état que je viens de décrire, et tel que je l'avais remarqué, lorsque M. Blondeau me la fit voir, en m'en parlant la première fois, elle est demeurée en ma possession, sans qu'il y soit arrivé aucune altération, ni survenu aucun changement. M. Frémond, supérieur de votre séminaire, et ancien doyen du chapitre royal de Saint-Martin, a aussi déclaré en votre présence, Monseigneur, qu'il reconnaissait le coffret avec la relique ou ossement qu'il renferme, tel que je l'ai dépeint, pour être celui qui était attaché à la statue de saint Martin, que l'on portait publiquement dans les processions, lorsque je vous la présentai dans la semaine de la Pentecôte de la présente année. J'ose espérer, Monseigneur, que vous ne verrez aucune difficulté à permettre que cette sainte relique soit exposée à la vénération publique. C'est probablement la plus grande portion existante aujourd'hui, dans tout le monde chrétien, des restes précieux du thaumaturge et pontife, dont la mémoire est encore en bénédiction dans toute l'église de Dieu.

» Saumur, le dix-septième jour du mois d'août mil huit cent vingt-neuf.

» Hobbé, prêtre, J.-R. FOREST,
» curé de Saint-Pierre de Saumur.

Nous, Charles Montault, évêque d'Angers, soussigné, approuvons le procès-verbal ci-dessus, signé par M. Forest, curé de Saint-Pierre de Saumur, et de M. Hobbé, prêtre habitué de la même église, et reconnaissons l'authenticité de la relique ci-mentionnée, et permettons qu'il en soit fait translation à la susdite église pour y être exposée à la vénération publique, sans que la réparation qui a été faite au reliquaire, et sur lequel ne se trouve plus le même nombre de pierres précieuses, puisse en altérer en rien l'authenticité.

À Angers, le douze de novembre mil huit cent vingt-neuf.

† CHARLES, évêque d'Angers.

Par Monseigneur,

G.-R. DENAIS,

Chanoine secrétaire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODÉT.

Dernières Nouvelles.

Montpellier, 30 octobre, 9 h. du matin. — Une énorme masse d'eau est tombée hier, vers une heure de l'après-midi, entre Lunel et Beaucaire. Les communications de Montpellier avec le Nord sont complètement intercep-

tées. Sur plusieurs points, le chemin de fer est couvert par les eaux, surtout entre les stations de Bernis et d'Uchaud. Le départ du train express à 11 heures est impossible. On apprend à l'instant qu'un mur de 67 mètres, à la station d'Aigues-Vives, est ébranlé sur les deux voies.

Berlin, 30 octobre. — La Gazette Nationale donne le résultat de 345 élections connues jusqu'à ce moment. Il y a 260 députés libéraux, 24 cléricaux, 57 conservateurs et 26 polonais. Deux députés n'ont pas de nuance politique bien tranchée. Il reste encore sept élections à connaître.

On lit dans la Gazette de Breslau : Une nouvelle proclamation du chef polonais de la ville de Varsovie déclare que les dernières arrestations opérées par les Russes, dans les classes élevées, avaient pour but de forcer les notables de la capitale à signer une Adresse de loyauté au tsar.

Cracovie, 29 octobre. — Les insurgés ont remporté, le 25, un avantage à Kuznica (palatinat de Cracovie). Le chemin de fer a été coupé près de Skierniewice. Les insurgés ont brûlé les principaux ponts dans le palatinat de Kalisch. — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'ÉCHO DES TRIBUNAUX

fait révolution dans la presse judiciaire, que tout le monde aime à lire, mais qui coûte si cher!!!

IL PARAIT LE MARDI et le VENDREDI de CHAQUE SEMAINE, dans le FORMAT des GRANDS JOURNAUX

ET NE COUTE, FRANCO POUR TOUTE LA FRANCE, QUE

13 FR. POUR UN AN — SIX MOIS, 7 FR.

Il publie en ce moment la première série des PROCÈS CÉLÈBRES des 17^e, 18^e et 19^e siècles.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou sur Paris, au Directeur, rue Coq-Héron, ou s'adresser aux Libraires.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La propriété

DE BRIACÉ

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant :

Un château bien distribué et 26 hectares 10 ares environ en jardins, terres, fermes, etc.

Baux à renouveler. S'adresser, pour visiter la propriété, à la ferme de Briacé, joignant le château, au sieur Halbert, qui occupe cette ferme; pour traiter et pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (594)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION,

Le dimanche, 8 novembre 1865, à midi, à Champigny, commune de Souzay, chez M. Louis Foucault, fils,

De 26 morceaux de terre, vigne et bois, situés aux Yannières, aux Terrageaux, aux Sablonnières, aux Gagneries, au Cimetière-aux-Anes, au Clos-Morton, à l'Epron, à la Roche-Mahou, aux Cordes, aux Brulons, au Champ-Girard, au Bois-Joubert, à la Fourrière, à la Noue, à la Fosse-au-Lac, au Champ-Ferré et sur la Paleine, commune de Souzay;

D'un morceau de bois, aux Cloisons, commune de Parnay, et d'un morceau de bois, en Villepelée, commune de St-Cyr.

Ces divers biens appartiennent aux héritiers Guibert et Venon.

(Voir pour le détail, les affiches). S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (585)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine, Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS

AVEC COMMUNICATION FACULTATIVE, Rue de la Mairie, n^{os} 4 et 6, Occupées par la maison de commerce de Sainte-Marie. S'adresser audit notaire. (595)

TROIS MAISONS

A VENDRE Rue de Bordeaux. S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

COUPES DE BOIS-TAILLIS

A VENDRE A L'ADJUDICATION,

Qui aura lieu, par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,

Sur les coupes ci-après indiquées, Le lundi 2 novembre 1865, à dix heures du matin.

Les coupes à vendre comprennent :

1^o La douzième coupe de la forêt de Brossay ou de Montreuil, sise commune de Cizay, contenant 12 h. 75 a. 70 c.

2^o Et la coupe de la Madeleine, sise commune du Vaudelnay-Rillé, joignant la grande route de Doué à Montreuil, contenant 7 hect. S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉNARD, propriétaire à Montreuil-Bellay, ou à M^e GALBRUN, notaire. (589)

A VENDRE

1^o La COUPE DE BOIS-TAILLIS, appelée la CHENAYE-DES-VIGNES; 2^o La COUPE DU BOIS-GUÉRIN; 3^o SOIXANTE-HUIT BEAUX CHÊNES haute futaie;

Le tout situé à Villemolle-l'Abbé, commune de Verrye, sur la propriété de feu M. Delandé de Ba-neux. S'adresser à M. LETEUILLE, menuisier, rue Braut, à Saumur. (598)

A VENDRE

OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. S'adresser à M. NANCEUX. (412)

BOUTEILLES

A VENDRE A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

A VENDRE

UN CHEVAL

D'une grande distinction, fils d'Albion et petit fils de Caravan, étant dressé et prenant quatre ans. S'adresser à M. PENBOUX, propriétaire à Brain-sur-Allonnes. (586)

BON BILLARD

A VENDRE S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON AVEC GRAND JARDIN,

Cour, Remise

ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX,

Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Eugène RATOUIS, ou à M. BOUJU, rue de la Chouetterie. (545)

A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

UNE MAISON

Située rue Royale et place du Roi-René, occupée présentement par M. Freslon, sellier-carrossier.

Au rez-de-chaussée, grands magasins, ateliers, chambre à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Premier étage, salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Un grand balcon régnant sur le tout.

Deuxième étage, même disposition que ci-dessus, mais sans balcon. Cave et grenier.

S'adresser à M. ROCHER aîné, place du Roi-René. (570)

A LOUER

Présentement,

MAISON, située au Pont-Fouchard, appartenant à M^{me} Bontemps-occupée par M^{me} veuve Arizoli. S'adresser à M. BONTEMPS-ROCHAT.

A LOUER

Présentement,

TROIS CAVES

Situées Grand'Rue, n^o 9.

Ces caves sont hors d'inondation. S'adresser à M^{me} veuve HUGONNET.

AVIS.

On demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

UN OUVRIER RELIEUR

S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN

DE LIBRAIRIE

Situé à Saumur (Maine-et-Loire), A CÉDER

Pour cause de santé.

S'adresser à M. A. GAULTIER, libraire à Saumur. (568)

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE PUBLIQUE

AUX ENCHERES

DE MARCHANDISES NEUVES

Pour cause de départ,

Autorisée par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur,

Le lundi 2 novembre 1865, à midi, et jours suivants,

Dans les Magasins de M. LIEUBRAY, rue de la Mairie,

A SAINTE-MARIE,

Par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

IL SERA VENDU :

Grande quantité de robes fantaisies, flanelles de santé, tartanelles unies et autres, tartans unis et fantaisies, poil de chèvre, popelines de toutes sortes, velours épinglés, soieries unies et fantaisies, robes de foulards, soieries, mérinos, cachemires, étoffes à jupons, crinolines, coton de Vichy, percales, brillanté, coutil, mousselines, orléans noir, gris et fantaisie, reps anglais, châles tartans, rayés, tapis et noirs, longs 8/4, châles de l'Inde haute nouveauté, confections de toutes sortes, velours tout soie, lingerie, doublures de toutes sortes et quantité d'autres objets.

Mobilier. — Lits, commodes, armoire, canapé, chaises, table de salon, belles glaces, tableaux, jardinières, cheminée prussienne, rayons, comptoirs, appareils à gaz, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 pour 0/0. (603)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 OCTOBRE.			BOURSE DU 30 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67	»	10	67 15	»	15
4 1/2 pour cent 1852.	95	»	»	95 30	»	30
Obligations du Trésor.	450	»	2 50	447 50	»	2 50
Banque de France.	3330	»	10	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1270	»	25	1295	»	25
Crédit Foncier, nouveau.	1220	»	15	1235	»	15
Crédit Agricole	650	»	»	650	»	»
Crédit Mobilier	1095	12 50	»	1107 50	12 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	750	»	»	755	»	5
Orléans (estampillé)	975	»	»	981 25	7 25	»
Orléans, nouveau	810	2 50	»	815	»	5
Nord (actions anciennes).	980	»	»	975	»	5
Est.	505	»	1 25	507 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1005	»	5	1005	»	»
Midi.	690	6 25	»	690	»	»
Ouest	515	»	»	515	»	»
Genève	498 75	2 50	»	498 75	»	»
Dauphiné	485	1 25	»	483 75	»	1 25
Ardennes	»	»	»	477 50	»	»
Algériens	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1690	»	5	1692 50	2 50	»
Canal de Suez	498 75	»	»	500	1 25	»
Transatlantiques.	»	»	»	518 75	»	»
Autrichiens	412 50	»	2 50	415	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	561 25	1 25	»	561 25	»	»
Victor-Emmanuel	413 75	»	»	415	1 25	»
Russes	416 25	»	»	415	»	1 25
Romains.	405	2 50	»	403 75	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	670	7 50	»	672 50	2 50	»
Saragosse	635	5	»	635	»	»
Portugais	497 50	»	2 50	500	2 50	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans	300	»	»	301 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	298 75	»	»	300	»	»
Ouest	293 75	»	»	296 25	»	»
Midi.	297 50	»	»	297 50	»	»
Est.	296 25	»	»	296 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.